

Harcèlement sexuel et agissements sexistes, OBS SA exemplaire ?

OBS SA – Juillet 2022

Entrée en vigueur en décembre 2019 à OBS, la loi du 5 septembre 2018 oblige la désignation d'un Référént harcèlement sexuel au CSE mais force est de constater que le bilan de la Direction OBS SA en matière de harcèlement sexuel et agissement sexiste reste bien maigre avec :

- 1) 1 an de délai pour obtenir la formation des référentes d'OBS SA après moultes relances.
- 2) 2 ans environ pour une première communication de la Direction, accompagnée de jeux d'animation.
- 3) Un premier bilan HSVT T4 le 17 mai 2022 avec une information descendante.

Présenté à la CPRPPST (Commission de Prévention des Risques Professionnels et de Promotion de la Santé au Travail), le bilan HSVT 2021 pour le Groupe Orange France révèle **109 signalements** ayant fait l'objet d'un traitement, dont **2 chez OBS** et **17 relèvent de harcèlement ou de sexisme (16%)**.

Au bilan HSVT T4 2021 présenté à la réunion de la CSSCT d'OBS SA du 17 mai, **3 signalements** seulement traités par la Direction ont été signalés : **2** en cours d'instruction et le 3^{ème}, tout d'abord qualifié de situation de présomption de harcèlement moral a été classé ce que **nous contestons !**

Qu'en est-il ailleurs ?

Le harcèlement sexuel au travail touche une 1 femme sur 5 (selon la dernière enquête publiée par le Défenseur des droits):

- Dans 41 % des cas, le harcèlement est le fait d'un collègue ;
- 22 % par l'employeur ;
- 18 % par le manager.

Le faible nombre de signalements et surtout la qualification des cas qui nous sont présentés nous interrogent car pour 2021, **aucune situation de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste n'a été déclarée chez OBS SA.**

Nous en restons pantois !

Sommes-nous à ce point exemplaires en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes ?

Nous ne le pensons pas.

Tous les signalements remontés sont exclusivement traités par la DRH, qui refuse d'associer les représentants des salariés (Référént HAS, membre CSSCT...), et de communiquer les restitutions d'enquêtes menées. Cette situation est regrettable tout comme le manque d'implication de la Direction OBS SA dans la prévention de ce sujet.

Les référentes ne sont impliquées que lorsqu'une situation est adressée directement à un représentant du personnel (Référént HAS, élus CSE, membre de la CSSCT.....), s'il n'est envoyé qu'à la direction des ressources humaines, nous ne sommes ni informés, ni intégrés à l'enquête.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les élus CFE-CGC et nos référentes « Harcèlement et Agissement Sexistes » :

- Narimane BEHAR
- Céline GUILLET

Retrouvez nos publications sur :
<https://www.cfecgc-orange.org/obs-sa/>

Contactez vos référentes Harcèlement et agissements sexistes

Narimane BEHAR – Céline GUILLET

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

